

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 22 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 14 AVR. 2025



Le Maire,

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – budget commune  
*Finances locales / Décisions budgétaires / Documents budgétaires*

Rapporteur : Joanne LEPELLETIER

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Joanne LEPELLETIER.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis aux membres du conseil municipal par Madame la Présidente s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**Investissement :**

Dépenses : 1 157 519,01 € (dont résultats reportés 2023 : -20 527,79 €)

Recettes : 3 226 957,73 € ;

Restes à réaliser dépenses à reporter en 2025 : 1 342 248,45

Restes à réaliser recettes à reporter en 2025 : 401 539,51 €

## AR Prefecture

082-218200251-20250407-20250407D\_001-BF  
Reçu le 14/04/2025

20250407D\_001

### Fonctionnement :

Dépenses 2 976 580,46 € ;

Recettes : 3 110 841,87 € ;

Résultats reportés 2023 : 1 769 393,14 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente approuve le CFU du budget 2024.

Pour (22) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (0) :

Abstention (1) : S. MICHEL D'HUREL


Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

La Présidente  
Joanne LEPELLETIER



La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Date de sa transmission en préfecture 11 AVR. 2025

Date de sa publication en ligne : 15 AVR. 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

## Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le CFU est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	3 110 841 €	2 976 580 €
	Invest	3 226 957 €	1 157 519 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	1 769 393 €	0 €
	Invest	0 €	20 527 €
Total exercice (réalisations + reports)		8 107 192 €	4 154 627 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>3 952 565 €</b>	
RAR reportés en 2025	Invest	401 539 €	1 342 248 €
Totaux cumulés		8 508 732 €	5 496 875 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>3 011 857 €</b>	

## Points marquants

- Les ateliers municipaux et le Dojo sont entièrement terminés.
- L'église de Brial profite d'une nouvelle toiture.
- L'éclairage des terrains d'honneurs et d'une partie de plaine de jeux ont été remplacés.
- L'implantation du photovoltaïque sur les bâtiments communaux progresse.
- Le marché pour la rénovation de l'école J. Prévert a été attribué.

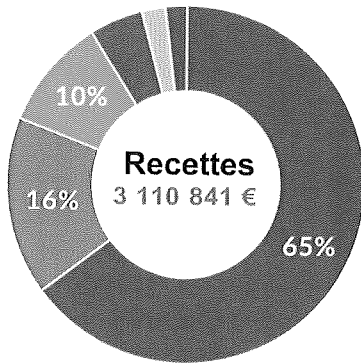
Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 14 AVR. 2025

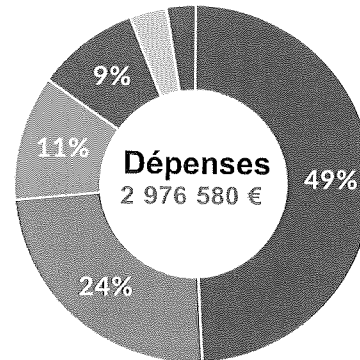


Le Maire,

## La section de fonctionnement



Impôts et taxes :	2 015 843€
Dotations et participations :	500 522€
Produits des services :	315 681€
Autres recettes réelles :	150 943€
Recettes d'ordre :	67 652€
Produits des cessions :	60 200€

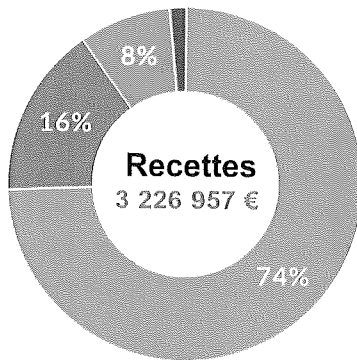


Charges de personnel :	1 462 034€
Charges générales :	724 495€
Charges gestion courante :	336 323€
Dépenses d'ordre :	273 350€
Autres dépenses réelles :	100 865€
Intérêts d'emprunts :	79 513€

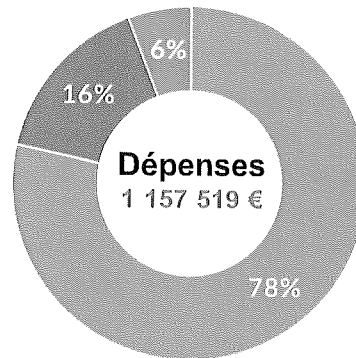
La gestion financière de notre commune repose sur une gestion rigoureuse et équilibrée de nos ressources. Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 110 841 €, tandis que les dépenses atteignent 2 976 580 €.

Les impôts restent la principale source de recette de la commune tandis que les charges de personnel représentent le poste le plus élevé même s'il reste maîtrisé. L'inflation continue d'impacter nos charges (électricité, alimentation, combustible) et nous portons un œil attentif à ces différentes dépenses.

## La section d'investissement



Emprunt :	2 400 000€
Dotations et subventions :	505 005€
Recettes d'ordre :	273 350€
Autres recettes réelles :	48 602€



Dépenses d'équipement :	907 784€
Remboursement du capital :	182 081€
Dépenses d'ordre :	67 652€

En matière d'investissement, notre commune poursuit une politique prudente tout en veillant à l'équilibre budgétaire. Pour l'exercice en cours, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 226 957 €, tandis que les dépenses atteignent 1 157 519 €. Nos investissements nous permettent de moderniser nos infrastructures et d'améliorer le cadre de vie des habitants, dans le respect d'une gestion financière responsable.

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	2 982 989 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 703 230 €
<b>Épargne brute</b>	<b>279 759 €</b>

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **3 241 244,85 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **32.00 ETP**

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 23 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 10 AVR. 2025



Le Maire,

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Affectation des résultats 2024 – budget commune  
*Finances locales / Décisions budgétaires / Documents budgétaires*

Rapporteur : Joanne LEPELLETIER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis IBRES, Maire, après avoir entendu le rapport sur le compte financier unique 2024 présenté par Madame LEPELLETIER, adjointe au maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 903 654,55 euros et un excédent d'investissement de 2 048 910,93 euros.

Décide, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (c/002) : 1 903 654,55 euros,
- Résultat d'investissement reporté (c/001) : 2 048 910,93 euros,

Pour (23) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (0) :

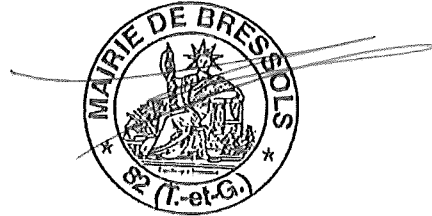
Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES

La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Date de sa transmission en préfecture : 11 AVR. 2025*

*Date de sa publication en ligne : 15 AVR. 2025*

EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 23 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 11 AVR. 2025

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Le Maire,

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Nomenclature M57 – application de la fongibilité des crédits  
*Finances locales / Décisions budgétaires / Documents budgétaires*

*Rapporteur : Joanne LEPELLETIER*

L'adjointe en charge des finances rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire : elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'opter pour cette possibilité.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Pour (23) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (0) :

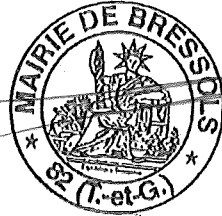
Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES

La secrétaire de séance  
Colette ESNault



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Date de sa transmission en préfecture*    11 AVR. 2025

*Date de sa publication en ligne :*        15 AVR. 2025

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 22 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 11 AVR. 2025



Le Maire,

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Vote des taux des impôts directs locaux : budget commune  
Finances locales / Fiscalité

Rapporteur : Joanne LEPELLETIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

L'adjointe au maire rappelle que par délibération du 08 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 94,25 %
- Taxe habitation (TH) : 6,74 %

Au vu des données économiques et conjoncturelles exposées par l'adjointe au maire, il est proposé au conseil municipal de modifier les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 96,42 %
- Taxe habitation (TH) : 6,90 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition en 2025 comme proposé ci-dessus, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 96,42 %
- Taxe habitation (TH) : 6,90 %

Pour 2025, le produit attendu sera de 2 153.828 euros.

Une correction négative pour la commune a été notifiée par les services de l'Etat, d'un montant de - 1 145 847 euros. Les allocations compensatrices sont estimées à 252 159 euros, la taxe pylônes à 71 345 euros. Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 2024 est de 1 331 485 euros (allocations compensatrices et taxes pylônes inclus).

Monsieur le Maire sera en charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour (23) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

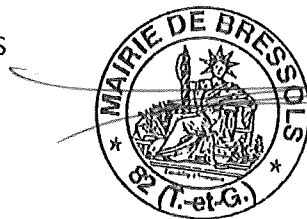
Contre (0) :

Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES



La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Date de sa transmission en préfecture 11 AVR. 2025

Date de sa publication en ligne : 15 AVR. 2025

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 22 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

du 10 AVR. 2025

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT,  
C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE,  
A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C.  
MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C.  
RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Le Maire,



Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Budget primitif 2025 – Subventions aux associations***Finances locales / Subventions / Subventions attribuées**Rapporteur : Jean-Louis ETERNOT*

L'adjoint au maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Après proposition faite par l'adjoint au maire, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident d'attribuer les subventions suivantes :

**Associations communales :**

ACCA BRESSOLS	500
ASB FOOTBALL	16000
ASB GYM	610
ASB PETANQUE	550
ASB RUGBY	10000
ASSO LES BAMBINS	200
ASSO PARENTS D'ELEVES	230
ATELIER CREATIF	250
BBLGV	150
BRESS'ART	200
BRESSIAL COMEDIE	850
BRESSOLS AVIRON CLUB	4500

BRESSOLS J'Y COURS	500
COMITE DE JUMELAGE	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	150
EIDOS	17000
EVEIL MUSICAL	610
GROUPE DE L'AMITIE BRESSOLAISE	850
JUDO CLUB	1000
LES ARCHERS BRESSOLAIS	600
LES TOUTS PETITS	100
MOTO CLUB	150
MUSIQUE PASSION	200
OCCITANIA TRADIFOLK	425
PECHEUR BRESSOLAIS	300
QUILLES DE 8	500
STUDIO B	1000
TENNIS	500
UAEB	500
VELO CLUB BRESSOLAIS	100
VINTAGE MECANIQUE BRESSOLS	300
VOLLEY BALL CLUB	400
<b>TOTAL Associations bressolaises</b>	<b>59 725,00 €</b>

**Associations hors commune :**

LIGUE ENSEIGNEMENT	100
ADAPEI	50
ADIL 82	50
ASSO CONTRE LA MYOPATHIE	50
ASSO. DES PARALYSES DE France	50
ASSO RETRAITE AGRICOLES	50
ASSO TUTELAIRE	50
CROIX ROUGE MONTECH	50
DONNEUR DE SANG	100
ESPOIR 82	50
France ADOT 82	50
HARMONIE MONTECH	500
LE MUSEE DU JOUET	300
LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE	200
NAFSCLEROSES EP	50
ONAC	100
PREVENTION ROUTIERE	50
RESTOS DU CŒUR	100
SOS AGRICULTEURS	100
<b>Total associations hors commune</b>	<b>2 050,00 €</b>

Le montant total de ces subventions s'élève à 61.775 € et seront réglées sur l'imputation comptable 65748 (autres personnes de droit privé).

De plus, une subvention de 5000 € est également attribuée à l'association foncière de remembrement et sera réglée sur l'imputation comptable 65561 (contribution au fonds de compensation des charges territoriales).

Pour (23) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (0) :

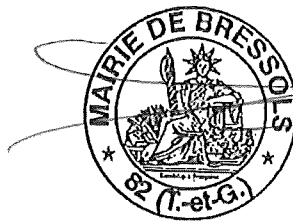
Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES



La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Date de sa transmission en préfecture 09 AVR. 2025

Date de sa publication en ligne : 15 AVR. 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 10 AVR. 2025

Le Maire,

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 23 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 11 AVR. 2025



Le Maire,

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Budget primitif 2025 : Participation communale aux transports scolaires  
*Finances locales / contribution budgétaire*

Rapporteur : Stéphanie OLIVE

L'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée les dispositions relatives aux frais de transports scolaires.

Elle propose que la commune de Bressols prenne en charge une partie de la participation des familles pour les élèves domiciliés dans la commune (30 %), et qui auront moins de 18 ans le jour de la rentrée des classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge pour l'année scolaire 2025/2026, un montant plafonné à 20.000 € pour la participation des familles pour les élèves domiciliés dans la commune (et qui auront moins de 18 ans le jour de la rentrée des classes) ; le solde restant à la charge des familles.

Précise que le règlement en sera effectué :

- Dans les formes réglementaires après mise en recouvrement par la SEMTM pour les transports effectués dans le Grand Montauban - Communauté d'Agglomération,
- Pour les transports effectués hors du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, directement auprès des familles sur présentation des justificatifs réglementaires.

AR Prefecture

082-218200251-20250407-20250407D\_006-DE  
Reçu le 11/04/2025

20250407D\_006

Pour (23) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNault, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPelletier, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (0) :

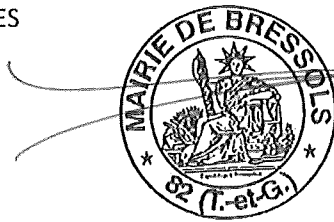
Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES

La secrétaire de séance  
Colette ESNault



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Date de sa transmission en préfecture : 11 AVR. 2025**

**Date de sa publication en ligne : 15 AVR. 2025**

## EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 23 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

du 10 AVR. 2025



Le Maire,

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIÈR, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Budget primitif 2025 – Budget principal commune**

*Finances locales / Décisions budgétaires / Documents budgétaires*

Rapporteur : Joanne LEPELLETIER

L'adjointe au maire, en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 10 mars 2025. Elle indique également qu'un projet de budget a été adressé aux membres du conseil municipal 12 jours avant le présent conseil municipal conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le budget de la commune pour 2025 est présenté pour un montant total de 9 899.175,08 euros établi en équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement pour une somme de 4 898.710,24 euros,
- Section d'investissement pour une somme de 5 000.464,84 euros.

Après avoir délibéré, l'Assemblée

Vote le budget primitif présenté :

- Section de fonctionnement	en recettes	4 898.710,24 euros
	en dépenses	4 898.710,24 euros
- Section d'investissement	en recettes	5 000.464,84 euros
	en dépenses	5 000.464,84 euros

Principales opérations d'investissement :

- mise en place d'un système de géothermie à l'école élémentaire Jacques Prévert (560.000 euros)
- travaux de réhabilitation de l'éclairage public et des réseaux câblés (360.000,00 euros),
- création d'un cimetière (230.000 euros),
- couverture du boulodrome (80.000,00 euros),
- création d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente (250.000 euros),

Pour (21) : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILLE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Contre (2) : D. DONADIO, S. MICHEL D'HUREL.

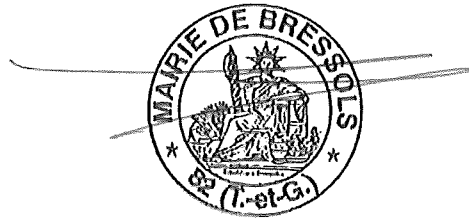
Abstention (0) :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES

La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Date de sa transmission en préfecture*

09 AVR. 2025

*Date de sa publication en ligne :*

15 AVR. 2025



Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

## Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

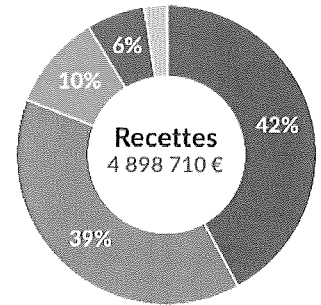
## Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 658 216,39 €	2 550 014.40 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 342 248.45 €	401 539,51 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	2 048 910.93 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>5 000 464,84 €</b>	<b>5 000 464,84 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 898 710.24 €	2 995 055.69 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 903 654.55 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>4 898 710.24 €</b>	<b>4 898 710.24 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>9 829 049.08 €</b>	<b>9 829 049.08 €</b>

**I. Recettes de la Section de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 898 710 € en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

Chap	Libellé	Budget 2025 (RAR + Prop)
013	Atténuation de charges	20 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	306 546.00 €
73	Impôts et taxes	895 258.00 €
731	Fiscalité locale	1 162 503.00 €
74	Dotations et participations	505 596.53 €
75	Autres produits de gestion courante	68 000.00 €
76	Produits financiers	12 051.16 €
77	Produits spécifiques	100.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 970 054.69 €</b>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 001.00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		1 903 654.55 €
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>4 898 710.24 €</b>



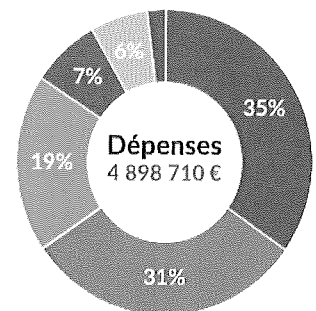
■ Impôts et taxes :	2 057 761 €
■ Excédent antérieur :	1 903 654 €
■ Dotations et participations :	505 596 €
■ Produits des services :	306 546 €
■ Autres recettes :	125 153 €

Les recettes de notre commune sont soumises à des contraintes importantes. D'une part, les mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) influencent les dotations et les marges de manœuvre budgétaires. D'autre part, nos dotations de l'Etat sont extrêmement faibles par rapport aux communes de notre strate. Nous veillerons à optimiser la gestion de nos ressources pour maintenir un équilibre financier stable.

**II. Dépenses de la Section de Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 812 598 € en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

Chap	Libellé	Budget 2025 (RAR + Prop)
011	Charges à caractère général	921 600.00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	1 700 000.00 €
014	Atténuations de produits	123 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	366 340.00 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €
66	Charges financières	98 353.00 €
67	Charges spécifiques	1 500.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	100.00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 211 393.00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 502 317.24 €
042	Opération ordre transfert entre sections	185 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 687 317.24 €
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>4 898 710.24 €</b>



■ Charges de personnel :	1 700 000 €
■ Virement à section d'Invest :	1 502 317 €
■ Charges générales :	921 600 €
■ Charges gestion courante :	366 340 €
■ Autres dépenses :	310 100 €
■ Intérêts d'emprunts :	98 353 €

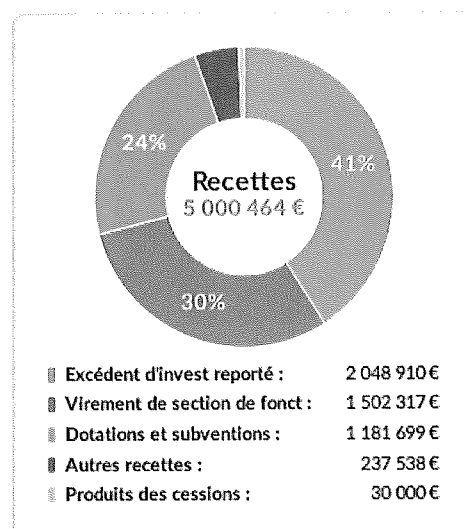
Dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des dépenses est essentielle pour garantir un équilibre financier sain. Malgré l'augmentation des coûts, notamment en matière d'énergie et de charges de personnel, nous veillons à une gestion rigoureuse pour maintenir la qualité des services publics. Chaque euro dépensé est optimisé afin de répondre aux besoins des habitants tout en optimisant la capacité d'autofinancement de la commune.

## III. Recettes de la Section d'Investissement

082-218200251-20250407-20250407D\_007-BF  
Reçu le 09/04/2025

Les recettes d'investissement s'établissent à 4 967 902 € en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

Chap	Libellé	Budget 2025 (RAR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	784 327.14 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	2 757.90 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>787 085.04 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	397 372.64 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000.00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>477 151.63 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 264 236.67 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 502 317.24
040	Opérations ordre transfert entre sections	185 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 687 317.24 €</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté	2 048 910.93 €
	Affectation au compte 1068	0.00 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>5 000 464.84 €</b>

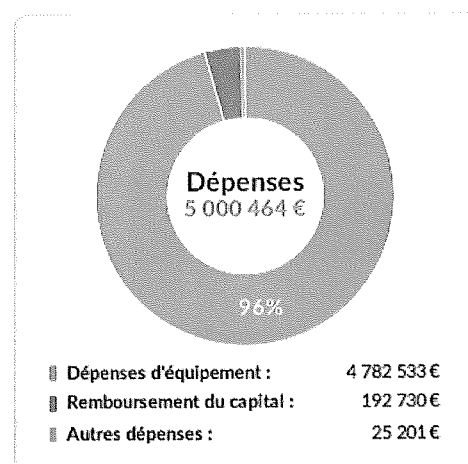


Nous nous appuyons principalement sur les subventions et les aides extérieures pour financer nos projets structurants. Cette recherche active de financements nous permet de maintenir une politique d'investissement ambitieuse tout en préservant l'équilibre budgétaire.

## IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 4 967 901 € en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

Chap	Libellé	Budget 2025 (RAR + Prop)
018	RSA	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées	86 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 248 168.11 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 102 905.39 €
Total des opérations d'équipement		2 321 960.34 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 782 533.84 €</b>
13	Subventions d'investissement	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	192 730.00 €
	Autres dépenses financières	200.00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>192 930.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 552 103.39 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	25 001.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 001.00 €</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>5 000 464.84 €</b>



Projets d'investissement  
et vie de la commune

Ecole J. Prévert :

1 632 622 €

Ombrières parking :

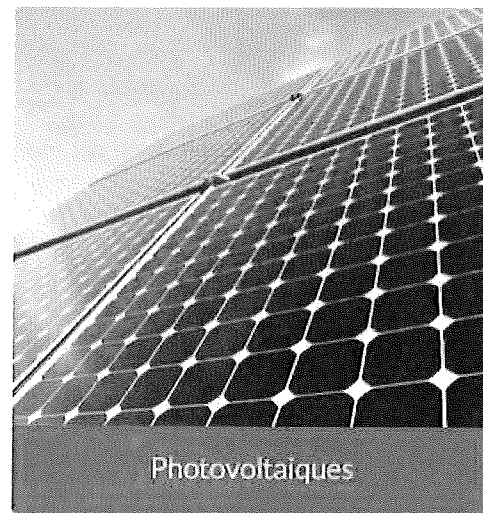
250 000 €

Cimetière des Rigauds :

230 000 €

Photovoltaïques ateliers :

174 337 €



Photovoltaïques

## RAR 2024 et projets 2025

Ecole élémentaire	1 632 622.00 €
Réseaux divers (extension, renforcement, enfouissement)	431 623.03 €
Acquisitions foncières et immobilières	300 000.00 €
Ombrières parking école	250 000.00 €
Cimetière des Rigauds	230 000.00 €
Photovoltaïques Ateliers municipaux	174 337.00 €
Acquisition « Cornand »	120 000.00 €
Ralentisseur RD77	80 000.00 €
Centrale photovoltaïque lac de Negret	65 000.00 €
Boulodrome Brial	58 804.87 €
Matériels techniques	54 000.00 €
Etanchéité toiture école élémentaire	50 000.00 €
Toitures diverses	50 000.00 €
Licences informatiques + vidéoprotection	45 000.00 €
AC crèche GMCA	26 000.00 €
Eclairage plaine de jeux	15 000.00 €
Reprise concessions + ossuaire	10 745.08 €
Abribus	5 000.00 €
Radars pédagogiques	3 500.00 €
	<b>3 601 631.98 €</b>

## Synthèse du Budget 2025

Fonctionnement

4 898 710 €

Investissement

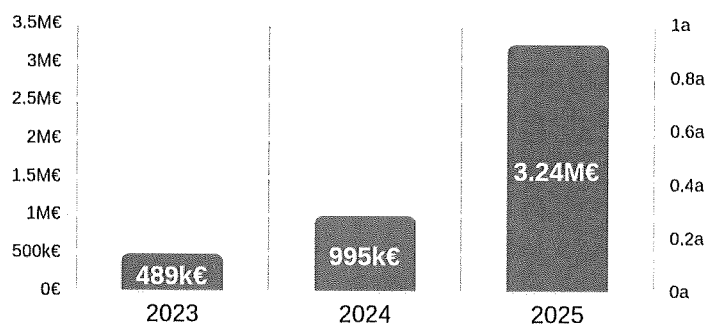
5 000 464 €

## I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2025 s'établit à 3 241 244 €. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- Des intérêts positionnés en fonctionnement
- Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2025, l'annuité inscrite est de 291 083 €.



■ Encours de la dette en 2025 :

3 241 244 €

**II. La Fiscalité**

082-218200231-20250407-20250407D\_007-BF

Reçu le 09/04/2025

**Contexte général**

Dans un contexte marqué par une inflation soutenue, les bases fiscales de la commune seront automatiquement revalorisées de 1,7 % afin de suivre l'évolution du coût de la vie. Toutefois, cette seule augmentation ne permet pas de compenser la hausse des charges pesant sur le budget communal.

**Hausse des charges de la collectivité**

- La commune est confrontée à une augmentation significative de ses dépenses, due à plusieurs facteurs :
- L'augmentation du coût de l'énergie, impactant le fonctionnement des bâtiments publics, l'éclairage urbain et les infrastructures.
- L'indexation des rémunérations des agents municipaux, conformément aux évolutions réglementaires et aux mesures nationales de revalorisation du point d'indice.
- L'augmentation des coûts des matières premières et des services, notamment pour l'entretien du patrimoine communal, la voirie et les équipements publics.

Par ailleurs, **nos dotations de l'État restent très faibles**, ce qui limite nos marges de manœuvre budgétaires et accentue la nécessité de mobiliser des ressources propres pour garantir le financement des services municipaux.

**Nécessité d'une augmentation complémentaire**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire tout en maintenant un niveau de service public optimal, il est nécessaire d'appliquer une augmentation supplémentaire de 1 point des taux de fiscalité locale.

Cette mesure vise à :

- Garantir la continuité et la qualité des services publics assurés par la commune.
- Limiter le recours à l'endettement, préservant ainsi la capacité d'investissement future.
- Maintenir une gestion budgétaire responsable, dans un souci de soutenabilité financière.

**Incidence pour les foyers**

L'impact de cette augmentation reste modéré : elle représente en moyenne une hausse de 3,48 euros par mois et par foyer.

**Conclusion**

L'augmentation de la fiscalité communale de 1 point, en plus de la revalorisation liée à l'inflation, constitue une réponse adaptée aux contraintes budgétaires actuelles. Elle s'inscrit dans une démarche de gestion prudente et équilibrée, garantissant la pérennité des services publics locaux tout en préservant la stabilité financière de la commune.

**III. Effectifs de la collectivité**

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2025 sont de 33.47 ETP.

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

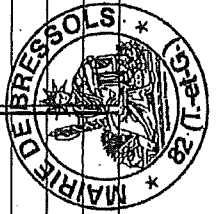
du 10 AVR. 2025



Le Maire,

ETAT DES RESTES A REALISER 2024

Compte	Libellé	Exercice Période Arrêté le	Budget (prévision)		Réalisation		Decision modificative		Soldes		Restes à Réaliser	
			2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
2113	Terrains aménagés autres que voirie		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			4 965 804,27	3 226 440,22	0,00	1 739 364,05	0,00	0,00	0,00	401 539,51	401 539,51	0,00
R	RECETTE		4 965 804,27	3 226 957,73	0,00	1 738 846,54	0,00	0,00	0,00	401 539,51	401 539,51	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 393 905,28	0,00	0,00	1 393 905,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA		83 035,00	83 035,79	0,00	-0,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement		160 000,00	198 303,51	0,00	-38 303,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux		24 539,00	39 215,25	0,00	-14 676,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions		110 385,00	99 651,14	0,00	10 733,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements.		156 952,00	35 889,00	0,00	121 063,00	0,00	0,00	0,00	121 063,00	121 063,00	0,00
13251	GFP de rattachement		96 831,02	0,00	0,00	96 831,02	0,00	0,00	0,00	88 010,29	88 010,29	0,00
1328	Autres		30 000,00	29 303,94	0,00	696,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		212 072,97	19 606,75	0,00	192 466,22	0,00	0,00	0,00	192 466,22	192 466,22	0,00
1641	Emprunts en euros		2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
172	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		0,00	49 121,36	0,00	-49 121,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus		0,00	10 878,64	0,00	-10 878,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	25 526,06	0,00	-25 526,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
270551	GFP de rattachement		47 184,00	47 184,83	0,00	-0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des docu		190 000,00	3 092,48	0,00	186 907,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2831	Frais d'études		0,00	9 141,00	0,00	-9 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804512	Bâtimens et installations		0,00	28 447,00	0,00	-28 447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2846	Attributions de compensation d'investissement		0,00	5 073,00	0,00	-5 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et v		0,00	26 499,64	0,00	-26 499,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2821	Plantations d'arbres et d'arbustes		0,00	1 353,00	0,00	-1 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28021	Immeubles de rapport		0,00	17 175,00	0,00	-17 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28034	Réseaux d'électrification		0,00	7 830,00	0,00	-7 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28068	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0,00	1 405,00	0,00	-1 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281731	Matériel roulant		0,00	10 783,58	0,00	-10 783,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



ETAT DES RESULTATS REALISES 2024

Organisme : BRESSOLS  
 Budget : COMMUNE DE BRESSOLS

Compte	Libellé	Budget (prévision)		Réalisation	Decision modificative	Soldes		Restes à réaliser
		2024	2024			2024	2024	
Exercice Période Arrêté le								
21578	Autre matériel technique	5 000,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	30 000,00	41 828,50	0,00	0,00	171,50	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	49 659,81	24 659,81	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	9 037,02	0,00	0,00	962,98	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres	3 000,00	1 128,00	0,00	0,00	1 872,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 594 614,94	0,00	-17 651,58	0,00	1 594 614,94	0,00	0,00
275	Dépôts et cautions versés	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et v	434,50	434,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	878,98	878,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	117,40	117,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91601	ATELIERS	124 331,52	109 957,79	0,00	0,00	14 373,53	0,00	0,00
91613	Constructions	124 331,32	109 957,79	0,00	0,00	14 373,53	0,00	0,00
92001	PHOTOVOLTAIQUE SUR BATIMENTS MUNICIPAUX	250 000,00	16 047,93	0,00	0,00	233 952,07	154 337,74	0,00
2081	Frais d'études	50 000,00	16 047,93	0,00	0,00	33 952,07	20 099,74	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	134 238,00	0,00
92002	EXTENSION VESTIAIRES JUDO	60 525,56	52 844,25	0,00	0,00	7 681,31	0,00	0,00
2081	Frais d'études	1 000,00	14 931,60	0,00	0,00	68,40	0,00	0,00
2313	Constructions	59 525,56	37 912,65	0,00	0,00	7 612,91	0,00	0,00
92002	GYMNASE STADE	30 245,00	25 762,51	0,00	0,00	4 482,49	0,00	0,00
2081	Frais d'études	30 245,00	25 762,51	0,00	0,00	4 482,49	0,00	0,00
92001	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE JACQUES PREVYERT	1 050 000,00	28 401,34	0,00	0,00	1 021 598,66	981 622,60	0,00
2081	Frais d'études	50 000,00	28 401,34	0,00	0,00	46 598,66	43 863,32	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	975 000,00	937 759,28	0,00
92002	CIMETIERE CHEMIN DES RIGAUDS	100 000,00	1 740,00	0,00	0,00	98 260,00	0,00	0,00
2081	Frais d'études	10 000,00	1 740,00	0,00	0,00	8 260,00	0,00	0,00

AR Prefecture

082-218200251-20250407-20250407D 007-BH

Organisme : **BRESSOLS**  
 Budget : **COMMUNE DE BRESSOLS**

Compte	Libellé	Exercice Période Arrêté le	Budget (prévision)	Réalisation	Décision modificative	Soldes	Restes à réaliser
		2024	2024	2024	2024	2024	2024

**Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication au notation**

**Critères**

: Investissement

: Recette

Opération :

Imputation :

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Opération, Nature officielle

du **10 AVR. 2025** Le Maire,



I	INVESTISSEMENT	Budget (prévision)	Réalisation	Décision modificative	Soldes	Restes à réaliser
D.	DEPENSE	4 965 804,27	1 087 831,94	0,00	3 787 757,47	1 342 248,45
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 350 702,39	853 078,12	0,00	2 407 409,41	206 288,11
1641	Emprunts en euros	20 527,79	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	240 250,00	111 844,83	0,00	58 718,10	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	800,00	550,00	0,00	250,00	0,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des docs	0,00	25 326,06	0,00	-25 326,06	0,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	6 000,00	3 508,43	0,00	2 491,57	0,00
2051	Concessions et droits similaires	25 500,00	25 365,00	0,00	135,00	0,00
2111	Terrains nus	12 000,00	9 628,38	0,00	2 371,62	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	253 000,00	0,00	0,00	253 000,00	120 000,00
2116	Cimetières	315 000,00	251 292,43	0,00	63 707,57	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	83 585,12	68 940,96	0,00	14 644,16	10 745,08
21318	Autres bâtiments publics	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
21351	Bâtements publics	82 636,00	5 636,00	0,00	77 000,00	43 920,00
21333	Réseaux câblés	97 386,05	83 486,30	13 295,05	13 899,75	0,00
21334	Réseaux d'électrification	145 310,40	64 688,50	0,00	80 621,90	-7 378,00
21338	Autres réseaux	231 075,75	40 548,39	0,00	190 727,36	24 245,03
21368	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 000,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00
21731	Matériel roulant	10 000,00	2 205,48	0,00	7 794,52	0,00
21738	Autre matériel et outillage de voirie	62 925,65	76 773,15	2 925,65	152,50	0,00
21741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
		3 000,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00

COMPTES RENDUS FINANCIERS 2024

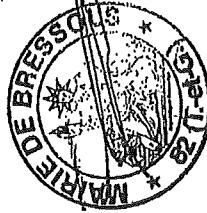
Organisme : BRESSOLS  
 Budget : COMMUNE DE BRESSOLS

Compte	Libelle	Exercice Période Arrêté le	Budget (prévision)		Réalisation		Décision modificative		Solides		Restes à réaliser	
			2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0,00	564,00	0,00	0,00	0,00	-564,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique		0,00	0,00	624,00	0,00	0,00	0,00	-624,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00	20 503,67	0,00	0,00	0,00	-20 503,67	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers		0,00	0,00	473,00	0,00	0,00	0,00	-473,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport		0,00	0,00	1 642,00	0,00	0,00	0,00	-1 642,00	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire		0,00	0,00	3 506,00	0,00	0,00	0,00	-3 506,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique		0,00	0,00	24 389,23	0,00	0,00	0,00	-24 389,23	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		0,00	0,00	3 831,79	0,00	0,00	0,00	-3 831,79	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		0,00	0,00	12 349,31	0,00	0,00	0,00	-12 349,31	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie		0,00	0,00	1 766,00	0,00	0,00	0,00	-1 766,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres		0,00	0,00	7 375,25	0,00	0,00	0,00	-7 375,25	0,00	0,00	0,00
92202	GYMNASIUM STADE		0,00	0,00	517,51	0,00	0,00	0,00	-517,51	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00	517,51	0,00	0,00	0,00	-517,51	0,00	0,00	0,00

Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notation

du 10 AVR. 2025

Le Maire,



Christian GAILLARD  
 Comptable  
 du SGC de Montauban

SGC MONTAUBAN  
 25 Rue du Lycée  
 82000 MONTAUBAN  
 Tél : 05 63 03 37 35

082-218200251-20250407-20250407D 007-BF  
 AR Préfecture  
 Le 09/04/2025

## V - ARRETE ET SIGNATURES

V

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2025

Présenté par (1), Jean-Louis IBRES

A. Bressols, le 07/04/2025

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A. Bressols, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

du 10 AVR. 2025



Le Maire,

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

S. BARRAU

A. BODERIOU

H. CAMINEL

D. DONADIO

P. DUPONT

C. ESNULT

J.L. ETERNOT

L. FARRUGIA

S. FERRANDI

T. FOURCADE

V. FRAILE

A. GRANIER

M. LACAILLIE

M. LEBLON

J. LEPELLETIER

C. MADUENO

S. MICHEL D'HUREL

S. OLIVE

F. QUERCY

K. QUERCY

C. RIQUELME

N.E SAIDI

J.-L. IBRES

EXTRAIT

MAIRIE DE BRESSOLS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

82710

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : -- 27 --  
présents : -- 23 --  
votants : -- 23 --  
Quorum : -- 14 --

L'an deux mille vingt-cinq  
le 07 avril à 20 heures 30  
le conseil municipal de la commune de BRESSOLS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. IBRES, Maire

Rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
et publication ou notation

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

du 11 AVR. 2025

Présents : S. BARRAU, A. BODERIOU, H. CAMINEL, D. DONADIO, P. DUPONT, C. ESNAULT, J-L ETERNOT, L. FARRUGIA, S. FERRANDI, T. FOURCADE, V. FRAILE, A. GRANIER, J-L IBRES, M. LACAILE, M. LEBLON, J. LEPELLETIER, C. MADUENO, S. MICHEL D'HUREL, S. OLIVE, F. QUERCY, K. QUERCY, C. RIQUELME, NE SAIDI.

Absent : S. DALMAU, J. FORTIER, F. LEROU GOUGET, J. SUAZO GRAU.

Représentés : /

Le Maire,



Madame Colette ESNAULT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Constitution du jury d'assises pour l'année 2026 – Tirage au sort des jurés pour la commune de Bressols

Rapporteur : Jean-Louis IBRES

Conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de Procédure Pénale ;

Conformément aux dispositions des articles 264 et A36-13 du Code de Procédure Pénale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2025-03-20-00004 fixant le nombre de jurés de la cour d'assises et leur répartition par commune ou communes regroupées pour l'année 2026, il convient de tirer au sort les personnes susceptibles de siéger au jury d'assises 2026 à partir de la liste électorale.

Monsieur le Maire indique que le nombre de jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle est fixé à 238 pour le département de Tarn-et-Garonne.

Selon la répartition faite par arrêté préfectoral, 3 jurés sont à désigner pour la commune de Bressols. Cependant, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le Préfet, à savoir 9. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n'a pas précisé de modalités de tirage au sort : le tirage effectué portera sur la liste générale des électeurs de la commune : il sera donné un numéro de page de la liste générale puis la ligne et par conséquent le nom du juré.

Conformément aux articles 258 et 261 du Code de Procédure Pénale, il ne faudra pas retenir les personnes tirées au sort, qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année civile en cours et les personnes âgées de plus de 70 ans.

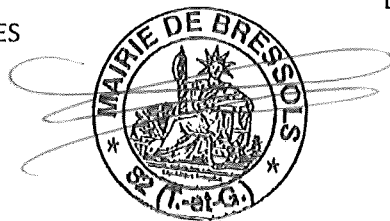
Le Conseil Municipal procède au tirage au sort : les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises 2026 :

Nom	Prénom	Nom marital	Date de naissance	Adresse	
BEDAT	Vanille		08/06/2000	2 impasse clos du Lac	82710 BRESSOLS
FARGUETTE	Marie-Dominique	GIRARD	28/01/1963	480 chemin des Barthes	82710 BRESSOLS
SANSEGOLO	Jean-Pierre		27/02/1968	1720 route de Montech	82710 BRESSOLS
VENTRICE	Patrick		03/06/1963	70 chemin de la Bretonne	82710 BRESSOLS
AZEMAR	Mathieu		04/01/1986	550 chemin de Verdun	82710 BRESSOLS
BEZIAT	Gaël		13/10/1985	120 chemin de Brial	82710 BRESSOLS
BARBE	Florian		27/12/1993	1425 chemin de Moulis	82710 BRESSOLS
HASNAOUY	Ali		31/12/1976	18 impasse des Fauvettes	82710 BRESSOLS
MARANDON	Matthieu		10/07/1989	52 route de Montauban	82710 BRESSOLS

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Bressols, le 07 avril 2025

Le Maire  
Jean-Louis IBRES



La secrétaire de séance  
Colette ESNAULT

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Date de sa transmission en préfecture **11 AVR. 2025**

Date de sa publication en ligne : **15 AVR. 2025**